



# CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Borex, le 8 octobre 2025

## DECISION DU CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

Séance du 6 octobre 2025

Présidence : Arthur Rambaud

### Préavis n°35-2025 – Arrêté d'imposition 2026

Le Conseil communal a décidé :

d'approuver le préavis municipal n°35-2025 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 avec l'amendement suivant :

1. De maintenir pour l'arrêté d'imposition 2026 le taux d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers à 57% de l'impôt cantonal de base ;
2. De conserver pour les autres articles de l'Arrêté d'imposition 2026 les mêmes taux que ceux de l'année 2025 ;
3. De demander à la Municipalité d'amender le préavis 35-2025 "Arrêté d'imposition 2026" et son annexe pour correspondre aux décisions ci-dessus ;
4. D'approuver le préavis ainsi amendé ;
5. De demander à la Municipalité de transmettre l'Arrêté d'imposition 2026 ainsi modifié aux Services de l'État concernés, pour ratification.

Résultat du vote :

**Vote pour l'amendement concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 :**

Nombre de voix : 13 voix pour, 11 contre et 2 abstentions

**Vote pour le préavis n°35-2025 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026 avec amendement :**

Nombre de voix : 13 voix pour, 11 contre et 2 abstentions

Le Vice-président

Arthur Rambaud



La Secrétaire

Caroline Otto